

Gwenola JOLY-COZ

FEMMES DE JUSTICE



Indésirables !
Comment les femmes
ont réussi à entrer dans
la magistrature ?

Invisibles !
Pourquoi les femmes juges
demeurent inconnues ?



Enrick  Éditions

FEMMES DE JUSTICE

GWENOLA JOLY-COZ

FEMMES DE JUSTICE

PORTRAITS & RÉFLEXIONS

Enrick ·B·
— ÉDITIONS —

www.enrickb-editions.com
Tous droits réservés

Conception couverture : Marie Dortier
Réalisation couverture : Comandgo
Photo couverture : Odile Motelet

ISBN : 978-2-38313-098-7

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

*À mon exemplaire mère,
des remerciements infinis,
À mon formidable époux, attentionné,
protecteur, et féministe,
À mes trois chères filles,
avec mon amour et ma fierté.*

Table des matières

TRAITÉ DE FÉMINISME JUDICIAIRE

De l'importance de l'histoire et des idées	15
Où l'on voit comment on devient féministe	15
Où l'on explique la démarche historique, familiale et institutionnelle	24

CHARLOTTE BÉQUIGNON-LAGARDE

Première magistrate - 1946	37
La première femme agrégée des facultés de droit	37
La première magistrate	39
1 L'invisibilisation	43
Quels mécanismes d'invisibilisation?	43
Comment rendre visible?	46

SUZANNE RÉGNAULT-GOUSSET

Première lauréate de l'examen d'entrée dans la magistrature - 1947	49
Une étudiante devenue mère de famille	49
La première à concourir à un examen réservé aux hommes	50
Magistrate dans les années 1940-1950	51
Une mémoire conservée	53
2 L'entrée des femmes dans la magistrature	54
Un métier réservé aux hommes	54
Accès aux études, accès aux professions	55
Un débat très actif dans les années 1930	56
La loi du 11 avril 1946 – Marianne Verger et Germaine Poinso-Chapus	57
Des réticences internes qui persistent	58

MADELEINE HUOT-FORTIN

Une des premières femmes juges dans les années 1950	59
Des études de droit jusqu'au doctorat	59
Le concours de la magistrature, 1951	60
Juge suppléante à Bordeaux, 1954-1958	62
Juge titulaire, 1958-1963	63
Création d'une chambre spécialisée de la famille à Bordeaux, 1963 ...	64
Tribunal d'Angoulême, 1973	65
La fin de l'exercice, la retraite, 1977-1980	65

3 La mixité - La féminisation de la magistrature	66
Qu'est-ce que la mixité?	66
La mixité dans la magistrature	67
Vers un corps féminin, non mixte	68
Quelles analyses?	69

MICHÈLE GIANNOTTI

Première présidente d'un tribunal - 1970	73
Première présidente d'un tribunal de grande instance, 1970	75
Un parcours de présidentes jusqu'à première présidente	77
Un féminisme « sous l'égide des grandes dames »	77
Une magistrate syndiquée	79
Directions d'administration centrale - service judiciaire et Éducation surveillée, 1986-1988	79

MARIE-JEANNE LAGRAVÈRE

Première procureure de la République - 1974	81
Au parquet de Bordeaux, 1968-1974	82
Première procureure de la République, 1974	83
Substitute générale à Toulouse	85

4 La parité dans les cours et tribunaux	87
Qu'est-ce que la parité?	87
Un ministère discret	88
Un organe constitutionnel concerné	89
Les observateurs	91
La situation en 2023	92

MONIQUE MABELLY

Première femme témoin d'une exécution capitale - 1977	95
Une professionnelle engagée	96
Un débat autour de l'exécution capitale par le témoignage	96
Le témoignage d'une femme	97
Le destin d'un écrit de femme	99

5 L'égalité femmes/hommes	102
Une égalité historique?.....	102
L'égalité, affirmation onusienne et européenne.....	103
L'égalité aujourd'hui en France.....	103
Une magistrature égalitaire?.....	104
Une politique d'égalité au ministère de la Justice.....	107

SUZANNE CHALLE

Première première présidente - 1978	109
La première lauréate en administration centrale, 1949.....	109
La plus jeune femme conseillère de cour d'appel, 1964.....	110
La première première présidente.....	114

6 L'histoire des premières présidentes	117
Combien de femmes nommées première présidentes après la première?.....	117
Quelles cours? Quel âge?.....	120

NICOLE PRADAIN

Première procureure générale - 1981	123
Une jeune pionnière.....	123
Vingt-cinq ans d'administration centrale.....	124
La cour d'appel de Paris, 1949-1977.....	124
Le Conseil supérieur de la magistrature, 1977.....	125
La première procureure générale, 1979.....	126
La Cour de cassation.....	127

7 L'essentialisation, le genre, les stéréotypes	129
La femme tentatrice.....	130
Le deuxième sexe, sexe faible.....	131
Les qualités «féminines», le périmètre du <i>care</i>	132
Le piège de la complémentarité.....	133

SIMONE GABORIAU

Première présidente d'un syndicat de magistrat - 1982	135
Première femme juge d'instruction à Bordeaux, 1973.....	136
Le fait syndical dans la magistrature.....	138
Première présidente d'un syndicat de magistrats, 1982.....	139
Quatre années de mandat, 1982-1986.....	141
Création de MEDEL, 1985.....	142
Première présidente du tribunal de grande instance de limoges, 1990-2002.....	142

8 L'apparence	144
Deux catégories.....	144
Le regard.....	144
Les pratiques vestimentaires défavorables.....	145
Les pratiques corporelles invasives.....	146
La robe du juge.....	147
MYRIAM EZRATTY	
Première directrice de l'administration pénitentiaire - 1983	149
Cabinet de la ministre de la Santé Simone Veil, 1974-1979.....	150
Directrice de l'Éducation surveillée, 1981-1983.....	150
Première directrice de l'administration pénitentiaire, 1983-1986.....	151
Première présidente de la cour d'appel de Paris, 1988-1996.....	153
9 Les quotas	156
La Constitution.....	156
Les lois quotas.....	157
Les questions qui persistent.....	158
Les trajectoires chiffrées.....	160
Les femmes quota.....	160
SIMONE ROZÈS	
Première première présidente de la Cour de cassation - 1984	163
«Ne pas être traitée comme une femme mais comme une collègue».....	163
Première présidente de la 17 ^e chambre correctionnelle, 1969-1973.....	164
Première directrice d'administration centrale : l'Éducation surveillée, 1973-1976.....	165
Première présidente du tribunal de grande instance de Paris, 1976-1981.....	166
Première femme nommée à la Cour de justice des communautés européennes, 1981-1984.....	167
Première première présidente de la Cour de cassation, 1984-1988.....	167
La condition féminine.....	168
10 Le plafond de verre	170
Discrimination.....	171
Sur-préparation, sur-formation, sur-performance.....	172
La peur du divorce.....	174

CHANTAL ARENS

Première présidente de la formation du siège du Conseil supérieur de la magistrature – 2019	177
Une femme juge dans les années 1980.....	177
Une décennie de diversification d'expérience.....	178
Une succession de présidences dans les années 2000.....	178
Une grande attention aux personnes.....	180
Première présidente de la Cour de cassation 2019-2022.....	181
Une réflexion pour la justice.....	181
Une personnalité.....	182

11 Une femme	184
<i>Une femme</i> , cette anonyme.....	184
<i>Une femme</i> a de l'humour.....	185

NOËLLE LENOIR

Première directrice du cabinet d'un garde des Sceaux – 1988	187
Juriste et femme.....	187
La singularité de la condition féminine.....	189

12 Le sexisme	191
Qu'est-ce que le sexisme?.....	191
Encore enceinte!.....	192
Il fallait bien une femme.....	193
... nommée «à la faveur des quotas».....	194
Rapport du Haut Conseil à l'égalité sur le sexisme en France....	195
Un texte d'engagement contre le sexisme au ministère de la Justice.....	195
Misogynie et machisme, muflerie et goujaterie.....	196

MICHÈLE BERNARD-REQUIN

Première magistrate filmée – 1994	199
Le goût du verbe.....	199
L'intégration dans une magistrature en cours de féminisation, 1981.....	200
Premier film : <i>Délits flagrants</i> , 1994.....	201
Second film : <i>10^e chambre – instants d'audience</i> , 2004.....	202
Une inlassable pédagogue du fonctionnement judiciaire.....	204
«C'est notre humanité la plus précieuse, absolument», décembre 2019.....	204

13 La parole	206
Rendre la justice, c'est prendre la parole.....	206
La crainte de la prise de parole en public.....	207
La prise de parole des femmes.....	208
Peu de modèles de prise de parole : l'absence des médias.....	210
La voix des femmes.....	211

ÉLISABETH GUIGOU

Première garde des Sceaux – 1997-2000	213
Une enfant des colonies.....	213
Garde des Sceaux : la première femme place Vendôme, 1997....	215
Une femme qui cherche à le faire oublier.....	217
Une femme qui veut pourtant être nommée.....	218
La révision constitutionnelle égalité femme/homme, juillet 1999.....	218
La réforme de la justice.....	220
L'indépendance de la justice – l'intervention dans les dossiers individuels.....	220
Le statut du parquet – projet de loi constitutionnelle.....	221
La loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes : la «loi Guigou», 2000.....	222

14 L'usage féminin du langage	223
Les termes de la controverse.....	223
La féminisation d'État.....	225
Une histoire grammaticale non neutre.....	227
Côté justice.....	228
Une justice au service des droits humains.....	229

DOMINIQUE LOTTIN

Première directrice des services judiciaires – 2008	231
Une origine corse.....	231
Auditrice de justice en 1980, dans un contexte de féminisation.....	232
Juge dans le Nord, 1982.....	233
Inspectrice des services judiciaires et secrétaire générale adjointe du ministère, 2001-2006.....	235
Première directrice des services judiciaires, 2008.....	236
Première première présidente de deux cours d'appel : Douai et Versailles, 2010-2014.....	237
Membre du Conseil constitutionnel, femme-sage, 2017-2022.....	238

15 Le juge est une femme	241
Une façon féminine de juger les affaires familiales?.....	241
Le traitement des femmes par la justice sociale.....	242
La juge des enfants doit-elle être mère?.....	244
Une sensibilité aux femmes victimes?.....	244
Le coût de la virilité.....	246
Les hommes et les femmes délinquant-e-s.....	247
Un face-à-face anthropologique.....	248

MARIE-FRANÇOISE LEBON-BLANCHARD

Première présidente de l'association Femmes de Justice - 2014	251
Une enfance entre deux rives	251
Promotion 1977 de l'École nationale de la magistrature	252
Un parcours de juge d'instance.....	253
Conseillère à la cour d'appel d'Angers, 2004-2007.....	254
Inspection : les années de l'affirmation féministe, 2012-2013.....	255
Création de l'association Femmes de Justice, 2014	257
École nationale de la magistrature et ville de Paris, 2017.....	259

16 Le féminisme ministériel	260
Les vagues du féminisme.....	260
Le féminisme de la haute fonction publique, la naissance d'un «féminisme ministériel»	261
Femmes de justice, juin 2014.....	263
Grande cause des quinquennats.....	265
Un féminisme toujours contesté	266
Féministe mais... pas trop.....	267
Pas féministe, mais... quand même	268
Féministe tout court.....	268

Bibliographie	271
----------------------------	-----

Remerciements	275
----------------------------	-----

Traité de féminisme judiciaire

DE L'IMPORTANCE DE L'HISTOIRE ET DES IDÉES

OÙ L'ON VOIT COMMENT ON DEVIENT FÉMINISTE

Je suis entrée à l'École nationale de la magistrature en mai 1990, la plus jeune de ma promotion ; à 22 ans, pour être née le 1^{er} mai 1968.

Je suis devenue féministe à 42 ans.

Vingt ans pour devenir féministe.

Vingt ans d'expériences et de retours sur expériences, dont j'ai déduit que mon état de femme s'était intimement entremêlé avec mon parcours de juge.

Le mythe du juge d'instruction

Bretonne, mon prénom me dénonce. Pourtant, c'est à Bordeaux que je débarque mineure, inscrite à Sciences Po et à la faculté de droit Montaigne, en raison de ma seule ambition : devenir juge. Mes figures de référence étaient des hommes, juges d'instruction : Thierry Jean-Pierre et Renaud Van Ruymbeke.

Le premier avait choisi comme titre de son livre la tirade de Victor Hugo dans *Ruy Blas* qui explicitait à mes yeux la raison de se mobiliser en cette époque de financement illégal de la vie politique :

« Bon appétit, messieurs! [...]

Ô ministres intègres!

Conseillers vertueux! Voilà votre façon

De servir, serviteurs qui pillez la maison!

[...] Donc vous n'avez ici pas d'autres intérêts

Que remplir votre poche et vous enfuir après!»

Ces deux collègues, qualifiés par ceux qui les craignaient de «petits juges», menaient dans ces années la lutte judiciaire

contre l'argent sale en France. Dans mon imaginaire d'étudiante, s'y mêlaient l'opération *Mani pulite* en Italie et l'assassinat du juge Giovanni Falcone sur une route sicilienne en 1992. L'appel de Genève en 1996 achevait de me persuader d'une internationale de l'anti-corruption.

Dans ce contexte galvanisant, je tenais absolument à obtenir un poste de juge d'instruction à l'issue de ma scolarité à l'École nationale de la magistrature et, pour cela, peu importait la géographie. Saint-Nazaire m'échut. Renaud Van Ruymbeke siégeait à la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes. Rassurée, à 24 ans, par son soutien et ses conseils, j'eus la chance d'instruire une affaire politico-financière à la mairie de La Baule, alors tenue par Olivier Guichard, baron gaulliste. Ce fut mon baptême du feu.

Tentée par le départ, la case «Cayenne» cochée sur le formulaire de desiderata de la Chancellerie y a mené mes pas. Les crimes et la violence envahissaient mon cabinet. J'y ai instruit plus de meurtres que dans toute la suite de ma carrière, mon tableau des détenus débordait.

J'ai quitté l'instruction après sept années et j'ai toujours la nostalgie de ce poste au cœur de l'institution judiciaire.

Ce que j'ai retenu de ces années d'instruction, complétées par de nombreuses audiences correctionnelles et d'assises, est le caractère massif des affaires sexuelles : viols, incestes, abus et infanticides consécutifs à des viols. C'est aussi de devoir passer du droit aux faits, des bancs de la faculté à la fréquentation des criminels. Que suppose-t-on de notre équilibre personnel et psychologique pour penser que les détails factuels des infractions, énoncés sans ménagement au fil des interrogatoires, dans un langage cru et inhabituel pour qui n'a connu que des milieux policés, n'aient pas de conséquences sur nos jeunes esprits encore en formation ?

*La plongée brutale dans ces réalités
pour une jeune femme issue d'un milieu
favorisé est un véritable choc,
que l'institution vous laisse
vivre seule et sans filet.*

En y repensant trente ans plus tard, je mesure mieux le risque pris par le corps de délaisser, démunis et sans espace de supervision, de jeunes professionnels qui déploieront leurs propres stratégies d'intégration de ces paroles. Si elles semblent retranscrites imperturbablement sur des procès-verbaux le jour, elles ressurgissent la nuit, déstabilisantes, voire traumatisantes.

L'instruction m'a instruit sur la vie.

L'expérience de l'outre-mer

Très tôt, j'ai choisi d'exercer dans les outre-mer. Pas n'importe lesquels, les plus atypiques, ceux qui ont la plus mauvaise réputation. Je suis partie à Cayenne, en Guyane française, à 28 ans, puis à Mamoudzou, sur l'île de Mayotte, à 35 ans. J'y ai vécu le racisme, la contestation du juge blanc, l'accusation de colonialisme. La curiosité aiguïlée par l'expatriation m'a fait lire le Code noir, Aimé Césaire, Maryse Condé, Patrick Chamoiseau, que mes études à Bordeaux m'avaient consciencieusement permis d'ignorer.

La solidarité spontanée qui règne entre professionnels sur place, tous isolés familialement et amicalement, a été une grande ressource pour faire face aux vols et aux agressions répétitifs dans ces endroits éloignés du centre, en périphérie de la République. La brutalité du monde vous saute à la gorge, la pauvreté, le modeste prix d'une vie. J'y ai vécu l'expérience la plus marquante de ma vie professionnelle en tentant de prendre une place digne auprès d'une collègue très gravement agressée et durablement blessée. L'avoir assistée personnellement en l'accueillant dans notre domicile familial après ce dramatique événement, avoir en parallèle mené l'enquête, car il n'y avait plus de juge d'instruction (qu'elle était), et enfin avoir assumé les urgences d'intendance administrative consécutives ont inscrit en moi un sentiment de responsabilité intense et unique.

J'ai appris à être juge là-bas avec la règle d'ici, mais aussi à être d'ici avec les règles de là-bas. Cette valse est périlleuse. Elle donne à voir une République qui, au nom de l'article 74 de la Constitution, acceptait qu'un statut civil de droit local permette la survivance de la polygamie, la répudiation, le mariage des filles prépubères, l'inégalité successorale (la fille hérite de deux fois

moins que son frère) et l'inégalité testimoniale (deux témoignages de femmes valent le témoignage d'un homme). Elle justifiait qu'une commission s'évertue à construire un état civil de toute pièce sur la base d'une attribution linéaire de patronymes, orthogonale avec la tradition mahoraise.

Les Français sous les tropiques perdent leurs repères. J'ai dû gérer la multiplicité des situations humaines, qui faisaient d'une caractéristique en métropole un problème outre-mer : la consommation d'alcool, la peur de l'insécurité, la tentation sexuelle. La condition humaine vous est mieux connue après quelques années loin du cadre social contraignant de la vie en Europe. Cette ossature est contenante et freine les dérives. Loin des regards, surpris par une nature insolite, gênés par un climat éprouvant, certains se découvrent sans limites intériorisées. Les échecs sont dès lors nombreux et rudes ; et les retours précipités organisés discrètement par l'administration.

Je suis revenue différente de ces sept années sur le continent sud-américain et dans l'océan Indien, un peu plus citoyenne du monde. Se décentrer est une expérience fondatrice. Découvrir la vulnérabilité des autres et la sienne est une épreuve initiatique.

La sociologie du juge aux affaires familiales

Le retour en métropole ne peut se faire que sur un poste de juge généraliste, et lorsque le président m'annonce que ce seront les affaires familiales, je m'y engage résolument, ravie de cette nouvelle expérience, alors qu'entretemps j'étais devenue épouse et mère.

Peu à peu, au fil de quatre années de divorces, de partages d'autorité parentale et de droits de visite et d'hébergement, s'est imposée à moi l'idée que ce n'étaient pas des affaires individuelles qui m'étaient soumises, mais bien une évolution collective. Une nouvelle conception des rapports amoureux mais aussi du lien à l'enfant. C'étaient les années de la garde alternée que je promouvais à longueur d'audiences. Plus tard, en regardant la première scène du film *Jusqu'à la garde*, j'ai réalisé que j'avais été cette juge qui pensait qu'un mauvais mari pouvait être un bon père. C'était la *doxa* de l'époque. Je découvrais aussi la

production intensive de décisions «à la chaîne» pour traiter un contentieux de masse; la frustration de ne pas avoir assez de temps pour chaque couple; la pression des flux de délibérés, des piles qui doivent passer de gauche à droite du bureau sans faiblir, au risque d'être dépassée. J'ai vu bien des collègues s'y noyer.

Une vision de la société

Ces deux fonctions, instruction et affaires familiales, aux effets démultipliés par les années outre-mer, ont profondément marqué mon rapport à la société que, après quinze années de magistrature au pénal et au civil, je constatais violente pour les femmes, partout dans le monde.

Petite fille violée par son père, jeune fille agressée par son ami, jeune femme surveillée par son petit ami, compagne tuée par son conjoint, épouse trompée par son mari, mère abandonnée par le père de ses enfants. Occidentales confrontées au patriarcat, Guyanaises réduites à la misère, Brésiliennes et Chinoises forcées à la prostitution, Mahoraises soumises à la polygamie, Anjouanaises ballotées en *kwassa-kwassa*. Un panorama éprouvant.

Des femmes désirées, puis délaissées au profit de plus jeunes ou de plus dociles, bientôt elles-mêmes remplacées. Un cycle implacable.

Bien sûr, j'en suis consciente, c'est une vision déformée de la société. Celle des cabinets d'instruction, des salles d'audiences et des débats contradictoires. Centrée sur ce qui va mal, la juge scrute ses contemporains, pénètre leur intimité, regrette leurs excès. Son regard s'affûte tout en étant biaisé. J'ai souvent regretté de ne pas disposer d'un outillage de sociologue pour mieux comprendre ce qui apparaissait devant moi : une image dure, crue. La lumière n'est pas tamisée dans les palais.

Professionnelle du litige et du désaccord, l'observation des évolutions m'est offerte à travers les conflits confiés à mon jugement.

Mon métier consiste à faire la part des choses, à écouter les arguments, à vérifier les preuves, à lire les témoignages – fondements de mon opinion sur les faits, racines de mon intime conviction. Bien sûr, la loi des députés m'encadre, la jurisprudence des pairs m'éclaire. Et au fil des centaines de décisions rendues chaque année, un portrait de la société se dessine.

Les bâtiments judiciaires ne sont pas des tours d'ivoire. Je n'ai jamais compris pourquoi on reprochait aux magistrats d'être une caste, de fonctionner dans un entre-soi aux pratiques poussièreuses. Toute mon expérience de juge me prouve le contraire. Loin d'une vie ministérielle de bureau aseptisée et distante, vaguement ennuyeuse, j'ai passé des années de chair et de sang. Qui a été plus que moi en contact direct, avec la population des auteurs et des plaignants? Qui a plus écouté «les gens» en face à face, leurs vies, leurs déboires, leurs indignations, leurs renoncements? Qui a plus vu de près la colère, les pleurs? Quel métier est plus débordant d'émotions? Qui peut nous donner des leçons de «vraie vie»?

Des responsabilités

J'ai toujours voulu avoir des responsabilités. Après quelques années de magistrature, j'ai eu envie de peser sur les choix non plus casuistiques, mais systémiques.

Pour une femme, manifester son intérêt pour un parcours est suspect. J'ai souvent été prise au dépourvu par le sexisme, étourdie par le ton des remarques, alourdie par de fines entraves. Je n'ai jamais entendu les hommes de ma génération qualifiés d'«ambitieux». Ils voulaient une carrière et l'ont eue. Ils ne donnaient jamais l'impression d'exagérer, de se mettre en avant, de prendre trop de place. Pour eux, tout était simple, ils traçaient leur route sans obstacles, passant avec aisance d'un poste à l'autre, selon les calendriers souhaités. À moi, on conseillait d'éviter de «trop demander» ou d'apparaître «trop pressée». À chaque étape franchie, on m'a rappelé que «j'étais là à la faveur des quotas» ou «qu'il fallait bien une femme».

Ces commentaires nient le curriculum vitae, l'expérience, la compétence, le succès dans les projets menés, la réussite

à l'entretien de sélection et le choix par les membres d'une autorité constitutionnelle indépendante et constituée à majorité de non-magistrats. Ces accrocs à la délicatesse relationnelle, si chère à la magistrature, ne font que dénoncer l'ordinaire mépris, l'habituelle condescendance, le ronronnement de l'exclusion.

J'ai profité de chaque poste pour exercer les responsabilités en conscience, pour faire avancer les sujets qui me semblaient dignes d'intérêt et en lien avec la conversation mondiale. J'ai tenté de déployer une gouvernance humaine, adossée à des valeurs, comme l'égalité entre les femmes et les hommes, que je transmets dans un séminaire à l'École nationale de la magistrature, cofondé avec un fidèle collègue.

Avoir la possibilité de décider au mieux, au plus juste, a toujours été un moteur. Faire face aux imprévus, aux crises, me motive. Quelques exemples me reviennent en désordre : un retour sous escorte après une audience amazonienne, une femme qui s'enchaîne aux grilles du palais, une tempête tropicale qui emporte le palais de justice, un train qui percute un bus d'enfants, un jeune homme noir qui meurt dans une gendarmerie, un président de la République qui nous rend visite, une fermeture du tribunal en quelques heures, en raison d'une pandémie mondiale...

Ma révolution féministe – inspection et cabinet

En 2010, j'arrive en même temps à Paris et à l'inspection générale de la justice. À 42 ans, je débute des années passionnantes et très différentes des précédentes. Je quitte l'opérationnel du terrain, je découvre la réflexion du ministère. Le service est alors installé dans un immeuble sans charme d'un XV^e arrondissement sans attrait. Peu importe, tout me plaît : les missions, les collègues, l'émulation, le rythme. J'ai enfin du temps pour réfléchir. Je me fais des ami·e·s pour la vie.

Comment définir exactement un « air du temps » ? Ce moment où une société couve un sujet qui monte. Ces années où se créent des groupes qui ne savent pas encore faire foule, mais qui mûrissent les arguments, préparent une nouvelle vague. En ce début des années 2010, j'ai senti que le sujet des femmes prenait un tournant audacieux. J'avais envie d'y participer, là où j'étais,

femme et juge. C'est l'intuition que j'en ai alors, la conviction que je conserve. Cet engagement était prêt en moi, pas encore bien documenté, dompté et articulé, mais vigoureux.

Je commence par organiser des «déjeuners de femmes». Michelle Perrot explique comment les femmes militantes du XIX^e siècle se réunissaient «chez celle qui avait le plus de chaises»... eh bien, c'est exactement ce qui s'est passé à l'inspection générale de la justice à compter de septembre 2011. Nommée secrétaire générale, j'avais accédé à un bureau individuel, signe de ma progression dans l'organigramme, et surtout doté d'une table avec des chaises autour! Dès lors, les casse-croûte deviennent réunions. Les femmes de l'inspection – elles sont nombreuses – se succèdent à ces pique-niques improvisés, où chacune amène sa pitance et un peu plus «pour les copines». Ma métamorphose n'est pas solitaire. Nous parlons. Nous nous racontons nos vies, les comparons. Sous nos yeux se révèlent non pas les différences, mais les similitudes. Une histoire collective se profile, dans les confidences de la non-mixité, cette étape indispensable pour se livrer hors le regard masculin.

Je me souviens avoir invité les hommes de l'inspection à échanger sur notre projet. Quasiment aucun n'est venu, mais ceux qui ont fait la démarche nous expriment doute et incrédulité : «À quoi bon? Ce n'est pas un sujet pour une magistrature si féminisée, il n'y a plus de conquêtes pour les femmes en France.» Je me souviens de plus d'aigreur que de sourires. Les cassandres maussades ne sont qu'une poignée, mais quelle ardeur!

Quant à nous, nous sommes persuadées de l'importance de créer une association, et ce sera chose faite en juin 2014. Je découvre la sororité interministérielle grâce au soutien de l'association Femmes de l'Intérieur, née quelques mois auparavant, mais également interpersonnelle, car c'est une femme qui propose mon nom comme directrice de cabinet de la nouvelle secrétaire d'État aux droits des femmes nommée en août 2014. Je savoure alors ces années à ne plus travailler que sur ce sujet. Deux axes essentiels : la déclinaison décrétales de la loi pour l'égalité réelle du 4 août 2014 et le vote de la loi pénalisant l'achat d'acte sexuel.

Cette décision s'inscrit dans un vaste mouvement que j'ai appelé le «féminisme ministériel».

Mon rôle est de beaucoup rencontrer, et chaque rendez-vous est une nouvelle occasion d'approfondir mes connaissances. Se creuse mon sillon de conscience, révélant mon appartenance jusque-là souterraine à ce peuple des femmes et à la multiplicité de ses pré-occupations. Entourée de cette société civile active, je cultive une vigilance que je crois puissante. Je me familiarise avec la mécanique gouvernementale, l'agitation des cabinets, les amendements parlementaires. J'apprécie la découverte d'un nouveau milieu, si différent du mien. S'éloigner permet de comparer. Je verbalise à quel point la magistrature est un monde intellectuel, rigoureux et éthique.

Ma vie de femme – épouse, mère et fille, sœur et amie

Je n'ai jamais cessé d'être autre chose qu'une professionnelle. Mes différentes identités se sont complétées, nourries. En alternance, un refuge, lorsque l'une ou l'autre allait moins bien à mon goût. Portée par une relation amoureuse solide et durable, j'ai tenu ma place de mère auprès de mes trois filles. Très attachée à leur réussite scolaire, gage d'indépendance financière future, je leur ai répété qu'une femme ne devait pas dépendre d'un homme. Du suivi des devoirs enfantins aux relectures des rapports de stage jusqu'aux thèses estudiantines, j'ai consacré du temps à les accompagner sur les chemins de leur liberté. J'ai dormi avec elles à Rungis et à Aulnay-sous-Bois les veilles des concours dans ces immenses centres d'examen de la région parisienne. Leur esprit critique s'est développé, parfois au-delà de mes espérances, au fil des repas familiaux animés et des interminables parties de jeux de société dont nous sommes adeptes. Mon époux n'a jamais renoncé à comprendre les évolutions du temps, au point qu'en souriant, complice, il me soutient : «Je sais, ce n'est pas facile d'être féministe.» Admirative, je lui en suis reconnaissante.

J'ai moi-même bénéficié d'un soutien maternel sans faille. Féministe franc-maçonne, ma mère, élégante et énergique, a

transmis à ses filles l'intergénérationnel d'une lignée de Bretonnes fortes et entreprenantes. Enfin, j'ai autour de moi de nombreuses amies. Non pas que je n'ai pas noué d'amitiés avec des hommes, car elles ont existé, mais ce sont bien avec les femmes que j'ai entretenu les relations les plus fécondes et les plus joyeuses. Je les ai trouvées courageuses, pétillantes, drôles, fidèles, ouvertes. Je les remercie tous les jours de m'entourer et de m'apprendre tant de choses au cours de banquets estivaux sur l'île où notre maison est un repère, contrepoids à notre vie d'itinérance.

Et enfin, lorsque la tyrannie des agendas le permet, le sport, la course, le yoga. Bien dans son corps, pour entretenir la souplesse des muscles et de l'esprit.

Bref, devenir féministe a été pour moi l'illustration même de l'oxymore «Choisissez tout!».

OU L'ON EXPLIQUE LA DÉMARCHE HISTORIQUE, FAMILIALE ET INSTITUTIONNELLE

Pourquoi cette démarche?

Pourquoi consacrer un ouvrage aux magistrates pionnières? Parce que, dans la justice comme dans les autres milieux, les femmes sont effacées de la mémoire collective. Par un mécanisme sourd et puissant, l'institution les invisibilise.

Or, les femmes ont apporté à la magistrature depuis leur entrée en 1946 dans cette autorité constitutionnelle, consubstantielle à l'organisation démocratique des pouvoirs. Leur arrivée, redoutée et freinée, a profondément modifié l'exercice de la justice en France.

C'est à Pontoise, protégée par une communauté judiciaire que je sentais à mon endroit bienveillante, plus que cela, soutenante, que je me suis sentie autorisée à avancer.

Le constat de l'absence de transmission

Je suis magistrate depuis vingt-six ans et, en 2018, je me pose pour la première fois la question : « Qui est la première femme juge en France ? »

Trois évidences s'imposeront d'emblée : on ne m'a pas transmis cette identité, personne dans mon milieu ne peut la citer, et je ne sais pas vraiment comment faire pour la trouver.

Je comprends que le corps ne m'a pas confié le nom de notre pionnière comme un élément de patrimoine collectif. Les magistrats n'ont pas pris soin de le conserver. Avec incrédulité et un peu de culpabilité, je découvre que je n'ai pas été dépositaire de la mémoire de cette première, et en même temps que je ne m'en n'étais jamais soucié.

Cette réalité me mettra en mouvement. Il me faut conjurer l'accablement qui suggère la complicité. Je me sens légitime pour entamer un travail de mémoire qui me parle. J'ai toujours été passionnée d'histoire, qui aurait sans doute été mon autre métier si je n'avais pas choisi la magistrature. Resurgie de loin en moi, cette envie de mieux connaître le passé, pour écrire l'histoire de notre génération de magistrates, m'a assez aiguillonnée pour que je considère utile, peut-être même indispensable, d'agir, pour le plaisir de tracer une ligne entre la pionnière et nous, communauté de femmes juges de ce début de XXI^e siècle. Le plus difficile est de se décider, la suite n'est que de la ténacité.

Ma motivation est profonde devant l'absence des femmes. On ne leur octroie que des symboles inertes : la déesse grecque Thémis, quelques statues dénudées de la Loi, et des peintures allégoriques de la Justice, seins gonflés et yeux bandés. Cela ne coûte rien et permet de prétendre que « les femmes sont partout » dans les lieux de justice. Cependant, cela ne rend compte en rien de la réalité des listes d'hommes gravées dans le marbre, ou des enfilades de portraits de messieurs en robes rouges, fourrures et médailles, qui tapissent les couloirs des palais. Des femmes reléguées dans un Olympe céleste et des hommes arrimés au pouvoir terrestre. La représentation illustre l'inégalité.

*Je pense qu'il est temps
de faire réémerger les figures
féminines historiques,
qui sont restées comme
des ancêtres sans sépulture.*

L'envie d'écrire sur cette nouvelle magistrature, humaine et non ésotérique, réelle et non mythologique, qui émerge à partir d'octobre 1946, captera mon énergie.

Un symbole : la première

Condamnant ma torpeur, je me mets en mouvement. Grâce aux travaux précurseurs d'Anne Boigeol, incontournable sociologue de la magistrature, je retrouve le nom de cette pionnière inconnue : Charlotte Béquignon-Lagarde.

La courte navigation sur internet est une impasse : aucun élément autre qu'une date de naissance et une fonction de conseiller à la Cour de cassation, dans l'annuaire rétrospectif de la magistrature, recueil électronique financé par la mission Droit et justice. C'est l'achat du *Dictionnaire des magistrats du xx^e siècle* qui me permet de découvrir la première notice, très courte, qui lui est consacrée par P. Lagarde. Je considère comme acquis que l'auteur doit être lui-même professeur de droit, et je retrouve Paul, qui s'avère être le fils de Charlotte. Il a pris sa retraite en 2001 lorsque je me mets en tête de le rencontrer.

Il accepte de me recevoir chez lui, dans son appartement parisien où il m'offre le thé avec le savoir-vivre d'un agrégé de 83 ans. Il me parle de sa mère et résume la vie d'une femme véritablement exceptionnelle, née en 1900, intégrée dans la magistrature en signal de l'ouverture de ce corps aux femmes en 1946. Il m'assure qu'elle était modeste, qu'elle ne cherchait pas à ce que l'on parle d'elle. Je veux bien le croire tant il est difficile de trouver ses traces, qu'elle n'a manifestement pas voulu nous transmettre !

Sur ma demande insistante d'obtenir une image d'elle, il me confie une photographie, très simple, où elle apparaît sans artifice, dans une pose privée. Découvrir son visage m'émeut, comme lorsque l'on exhume un album de famille qui aide à

éclaircir la généalogie. J'ai le sentiment de détenir une preuve historique de vie, que personne avant moi n'avait pu obtenir, au nom de l'institution judiciaire. Cette photo s'avèrera d'autant plus précieuse que son dossier administratif, extrait des archives ministérielles, n'en comporte aucune. Ce fut pour moi une déception tant j'espérais y dénicher un de ces clichés sépias, réalisés à une ère où l'on posait dans un studio à toute occasion de la vie.

J'apprends que la descendance d'illustres juristes s'est poursuivie, qu'un Xavier Lagarde est à son tour agrégé de droit à la génération suivante. Je fais sa connaissance à la bibliothèque de la Cour de cassation, aimablement prêtée par le conservateur pour abriter cet échange. Il complète la description d'une grande dame, sa grand-mère. Je constate qu'il parle aussi beaucoup de son grand-père.

Il me manque des détails, mais j'ai assez d'éléments pour broser un portrait. J'écris pour le principe, pour faire date. J'ai envie d'annoncer à chacun-e : « C'est elle la première magistrate française, sachez-le ! » Cela me fait plaisir d'écrire son nom en titre, de poser dans le champ de la connaissance publique cette identité qui deviendrait emblématique, ainsi que je le souhaitais dès l'origine de mon projet.

Concomitamment, dans le cadre de nos réunions de président-e-s de tribunaux judiciaires d'Île-de-France, le président du tribunal de Paris nous fait visiter le nouvel édifice des Batignolles. Avec enthousiasme, il nous fait parcourir les étages et nous annonce les dénominations retenues pour les différents lieux. Je note qu'il ne s'agit que de noms d'homme et le lui fait remarquer. Beau joueur, il me met au défi de lui proposer des noms de femme. Je lui suggère celui de ma pionnière fraîchement redécouverte. Il adopte l'idée avec une grande réactivité et fait apposer en grandes lettres sur le mur de la salle d'audience principale le nom de Charlotte Béquignon-Lagarde. La mémoire est désormais assurée de manière pérenne, bien qu'il faille toujours faire œuvre de pédagogie lorsque les collègues découvrent cet état civil... qui ne leur dit rien.

Les avocats ont conservé les noms de leurs pionnières : Olga Balachowsky-Petit, première femme à avoir prêté serment en

1900 et Jeanne Chauvin, première femme à avoir plaidé en 1901, sont célébrées; Maria Vérone, inscrite au barreau de Paris en 1907 et qui fondera l'Union des avocates de France, a son profil sur un camée incrusté dans un mur de la cour d'appel de Paris. Des textes, des images, des histoires sont transmises : un dessin de la première audience, le thème de la première plaidoirie, le bon accueil du juge Paul Magnaud. La profession ouverte aux femmes un demi-siècle avant la magistrature a un rapport à sa mémoire féminine beaucoup plus claire et partagée.

La publication de ce premier portrait a suscité de multiples messages de remerciements, de félicitations et de manifestations d'intérêt. Un frère de Charlotte Béquignon-Lagarde m'a écrit des États-Unis où il est installé depuis des décennies, une nièce, pour attirer mon attention sur une autre magistrate de la famille, une collègue également, pour me donner des précisions historiques, et un procureur de la République pour me proposer une nouvelle figure.

Pourquoi des noms sont-ils retenus, transmis et commémorés tandis que d'autres sont tus? Un événement est ce qu'il devient. L'entrée de la première femme dans la magistrature ne peut être retenue comme un jalon que si elle est transmise par les récits.

En effet, Éric Corbaux, avec lequel je partageais une dyarchie harmonieuse depuis plusieurs années, monte me voir dans mon si beau bureau du tribunal de Pontoise pour me faire savoir qu'un de ses amis avocat était le petit-fils d'une des premières magistrates dans les années 1950. Elle avait pour caractéristique extraordinaire d'avoir laissé une trace en ayant pris le soin de faire taper sur une machine à écrire mécanique le récit de sa vie, personnelle et professionnelle. Ainsi ce tapuscrit racontait-il son entrée dans la magistrature, ses déboires de mutation et ses perceptions de la société qu'elle jugeait. Ce témoignage exceptionnel ne pouvait pas

rester dans les seuls tiroirs de la famille et je décide de raconter l'histoire de Madeleine Huot-Fortin.

L'arrivée de Chantal Arens à la tête de la Cour de cassation en septembre 2019 est l'occasion de se remémorer sa seule et unique prédécesseuse, Simone Rozès. Elle est la première femme vivante dont je brosse le portrait. Sa réaction d'aïeule de 97 ans et celle de sa famille m'importent beaucoup. Je suis rassurée lorsque je reçois un mot de sa fille qui valide mon entreprise et me remercie.

J'ignorais la tournure que prendraient les événements. De femme en femme, ma collection de portraits s'étoffe presque malgré moi.

Des enquêtes familiales

Pour retrouver ces femmes, l'institution ne m'a été d'aucune aide. J'ai découvert qu'elle ne gardait aucune trace articulée de ses annales. Ce silence officiel nie l'histoire, brouille le passé, empêche le si mince rai de lumière de se faufiler jusqu'à nous.

Je m'interroge sur le fait que nul n'ait considéré important de recenser avant moi. Je décide de m'y atteler, pour le geste.

Pour les femmes, il n'existe aucune liste des pionnières. Qui fut la première présidente d'un tribunal? La première procureure générale d'une cour d'appel? Personne pour le dire ni au ministère ni ailleurs. Aucune énumération, à part celle que les hommes avaient dressé d'eux-mêmes dans les lieux de justice, dans le hall de l'École nationale de la magistrature, dans les annuaires des directions d'administration centrale.

Il a donc fallu chercher. Avoir été juge d'instruction m'a été utile, comme accumuler les compétences diverses des stagiaires, ami-e-s, collègues et gendre. J'ai ouvert des dossiers, coté mes trouvailles, rangé les images. J'ai constitué des archives de femmes, sans le vouloir, au fil de mes explorations.

Ce sont essentiellement les familles qui m'ont aidée et souvent accueillie pour me transmettre, en me faisant confiance.

J'ai ainsi pris le thé rue Jacob, avenue Lecourbe ou boulevard Raspail, déjeuné dans un château du Bordelais, partagé un repas dominical dans une propriété de Fontainebleau, dîné à Valmondois. J'ai eu de nombreux entretiens téléphoniques, avec des fils sur des bateaux au bout du monde, avec des collègues retraité·e-s, avec des ami·e-s, des filles, des tantes, des cousines de ces femmes. On m'a envoyé des photos, expliqué les périodes, découpé les journaux, adressé des mels de souvenirs. Toute une magistrature a émergé devant moi, autour des figures féminines.

Mon travail connu, nombreuses ont été les candidatures. Je n'ai pas pu tout faire, car mon métier de présidente puis de première présidente accapare naturellement la plupart de mon temps, l'autre partie de ma vie étant consacrée à ma famille. J'ai donc fait ce que j'ai pu, consacrant des soirées ensommeillées et des dimanches volés à l'écriture de portraits jamais assez fouillés. Le plus possible, m'en voulant souvent de renoncer, me pressant de conclure pour publier dans les délais impartis. Dix-sept en quatre ans, quatre par an, un par trimestre, un bon rythme, au surplus de deux temps pleins. Une charge mentale et émotionnelle aussi. Au souci de faire, s'ajoutait l'attention aux femmes et à leurs familles.

Partout, j'ai été accueillie avec générosité. Perplexité parfois lors des premiers échanges, et ensuite reconnaissance pour la mise en lumière de mères restées dans les grimoires de famille mais pas dans les répertoires de l'institution. J'ai reçu de nombreux remerciements. Ce travail m'a beaucoup apporté humainement : des rencontres, des souvenirs, des moments inattendus, des surprises.

Un sentiment d'urgence

Bien souvent je me suis reproché de ne pas avoir entamé ce travail plus tôt, tant il est vrai que j'étais frustrée par la découverte du décès de femmes dont je recherchais la trace quelques années seulement avant mes enquêtes.

Je découvre parfois que leurs propres enfants, eux-mêmes âgé·e-s, ont vidé les greniers, jeté les papiers. Quant à moi,

contrairement aux familles qui jettent, je fouille, je regarde avec excitation une valise jaunie garnie de souvenirs bien classés, de photos annotées au dos. J'ouvre avec gourmandise les vieux cartons cabossés où la collègue retrouvée a sagement rangé ses notations, sa progression indiciaire et ses demandes de mutation. Je lis avec avidité un courrier, un mémoire de présentation pour une décoration honorifique ou les réponses à une interview de journaliste. J'en nourris un grand respect pour toutes ces vies, qui ressemblent tant à la mienne en réalité.

Tout cela disparaîtra bientôt. Tout ce que je n'aurai pas retrouvé dans les années qui viennent se défraîchira puis deviendra poussière. À la troisième génération, il ne reste plus que quelques familles qui gardent un lien avec le judiciaire que je puisse retrouver en fouillant les registres locaux d'avocats ou de notaires. Le temps fait son œuvre. Je sais que c'est normal, inévitable mais cela me fait de la peine. Je songe à celles pour lesquelles je n'ai pas pu retrouver d'éléments, notamment parce qu'elles n'ont pas eu d'enfant. Peut-être ce livre ressuscitera-t-il des souvenirs chez certain·e·s. Qu'ils et elles n'hésitent pas à me contacter.

Des rôles modèles et de la connaissance

Notre socialisation se fonde sur l'imitation. L'apprentissage vicariant est le plus naturel pour nourrir son enfant ou s'assouplir «chien tête en bas». Pourquoi en serait-il différemment pour la vie professionnelle? Bien sûr, nous avons toutes besoin de regarder autour de nous et plus haut. De nous dire que telle femme nous semble être un exemple de comportement, de valeurs, de réussite. Si nous ne voyons que des hommes à ces positions valorisées, inconsciemment s'installe l'idée qu'elles ne nous sont pas destinées.

Aussi est-il particulièrement important de proposer des modèles féminins. Il ne s'agit nullement de les imiter, mais de se projeter.

Si la trajectoire fait écho à vos envies, vous pouvez vous sentir autorisée. *A contrario*, si certains offices n'ont encore jamais été confiés à des femmes, cela conforte le sentiment qu'elles n'y sont pas les bienvenues. Peindre des tableaux, c'est lutter contre les impossibles opposés, le désenchantement réitéré. Montrer que des femmes ont eu des mandats importants, qu'elles y ont fait avancer leurs idées, leurs manières et leurs propos, est une façon de ne pas cultiver les espoirs rétrécis.

Il s'agit aussi de donner à voir une chronologie. De 1946 à nos jours, très progressivement, des femmes ont pris des responsabilités, conquis des bastions. Pour celles d'aujourd'hui, il ne faut pas tâtonner, progresser à l'aveugle. Connaître la succession des premières femmes, des premières magistrates à avoir pu montrer leurs capacités et leurs engagements est source de confiance pour les générations suivantes.

Révéler pour permettre aux contemporaines de mieux se situer sur la ligne du temps de la magistrature. Nous n'y sommes encore que des intruses, soixante-dix-sept ans seulement après notre irruption dans ce monde masculin, de tradition et de mœurs. La féminisation massive, abrupte, n'a pas permis de penser en direct cet emballement. Nous avons vécu le phénomène, sans l'avoir collectivement décrypté. Le non-dit, l'impensé ont prévalu. Or, l'histoire qui s'écrit est dans l'histoire. Aujourd'hui est le produit d'un rapport par définition instable entre le présent et le passé, qu'il faut maintenant analyser.

J'écris en tant que femme, en tant que juge, en tant que première présidente. Ces trois identités fondent ma légitimité à faire œuvre de mémoire au nom des femmes de mon institution. J'écris en 2023, dix ans bientôt après avoir fondé l'association Femmes de Justice au sein du ministère de la Justice, dans un contexte post-#Metoo, mouvement de libération de la parole des femmes.

Comme l'explique Annie Ernaux, seule femme française à avoir obtenu le prix Nobel de littérature, en octobre 2022, les excès sont toujours reprochés aux opprimé·e·s qui s'indignent. Toujours reprochés aux féministes, auxquelles on demande calme et politesse dans l'expression de leurs revendications.

Je constate en parallèle à quel point les années ajoutent les couleurs d'une soudaine évidente légitimité aux estampes

monochromes, crayonnées par les «excessives» d'hier : Hubertine Auclert, Simone de Beauvoir, Simone Veil, Gisèle Halimi. Chaque avancée a été réclamée, condamnée, négociée, arrachée ; et est aujourd'hui un bien commun. Qui sont les excessives passionnarias d'aujourd'hui ?

De l'invisibilité à la visibilité

Une fois cet ensemble pensé et déclaré comme une intention intellectuelle et professionnelle, il faut donc trouver les voies et les moyens de la publicité.

*Il reste à rendre visibles ces femmes.
Il ne s'agit pas de confidences ou de
chuchotements mais de promotions.*

Mon premier souci est de trouver un partenaire médiatique. Je me tourne vers un journal professionnel très lu en région parisienne et ailleurs, qui a l'habitude de publier les discours des magistrat-e-s, mais également des photographies des événements judiciaires : le *Journal spécial des sociétés*. La jeune journaliste qui est mon interlocutrice, Bérengère Margaritelli, accueille ma proposition avec enthousiasme et connivence. Je sens que ma démarche lui plaît. Elle sera un soutien constant avec l'assentiment de sa patronne, Myriam de Montis. Je leur suis reconnaissante à toutes deux de m'avoir accompagnée. Le journal assurera la diffusion rapide et efficace de ce travail de mémoire. Relayée sur les réseaux sociaux, chaque publication d'un nouveau portrait est saluée et commentée. Le projet devient un feuilleton. Je reçois de nombreuses réactions de collègues et d'inconnus, intéressés par la démarche.

Toute occasion est bonne. Lorsque je découvre que l'École nationale de la magistrature propose aux magistrats de concourir à un prix pour «des travaux de recherche ayant contribué à l'avancée des connaissances du monde judiciaire ou de ses pratiques et [qui] permet une reconnaissance des travaux de professionnels s'engageant dans la rédaction d'articles», je décide de candidater. J'apprendrai plus tard que depuis que le prix existe,

il n'a été décerné qu'à des hommes, et que je suis, de plus, la première femme à proposer ses travaux au jury. La délibération a lieu sous l'égide de Nathalie Roret, première femme à diriger l'École nationale de la magistrature, nommée en 2019 à la tête d'une école créée en 1958. Un prix spécial est attribué au corpus de portraits et m'est officiellement remis à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2022.

Très friande de colloques, de séminaires et de tables rondes, lieux de circulation de la pensée, je suis attentive aux annonces et aux publications. Je constate que les moments consacrés aux hommes sont légion. L'un d'entre eux m'interpellera et me fera réagir. Une série fièrement intitulée *Figures de Justice...* où ne sont évoqués que des hommes. Je décide de proposer à la Cour de cassation un triptyque de conférences consacrées... aux femmes. Accueillie extrêmement favorablement par la première présidente, Chantal Arens, et son équipe, les portes de la grand'chambre me sont ouvertes pour un cycle *Justice : figures de femmes*. Je choisis trois dates anniversaires : le 11 avril, soixante-seize ans de la loi permettant aux femmes d'entrer dans la magistrature ; le 13 juin, vingt-cinq ans de la nomination place Vendôme de la première garde des Sceaux ; et le 12 septembre, trois ans de l'installation de Chantal Arens, seconde première présidente de la Cour de cassation. En cohérence avec les portraits, trois thèmes sont traités : l'arrivée des femmes dans le corps, l'émergence de la mixité ; l'engagement des femmes, leur apport à l'institution ; et enfin les prises de responsabilité des femmes, la lente progression vers la parité.

Seule l'une d'entre elles m'a permis d'inviter des personnalités encore vivantes, qui se sont volontiers prêtées à l'exercice d'une prise de parole rétrospective sur les événements qu'elles avaient incarnés : 1982, la première présidente d'un syndicat de magistrats, Simone Gaboriau ; 1988, la première directrice de cabinet d'un garde des Sceaux, Noëlle Lenoir ; et 1996, la première garde des Sceaux, Élisabeth Guigou. Ce temps de parole de femmes sur leurs engagements a fabriqué en direct des archives, des témoignages de femmes toutes âgées de plus de 70 ans, qu'il faut écouter maintenant et dont il faut enregistrer les traces avant qu'elles ne s'effacent, comme les larmes sous la pluie.

*Ce cycle de conférences constitue
une balise dans la connaissance
et dans sa diffusion.*

Un autre moyen de faire connaître les pionnières est de permettre l'itinérance dans les lieux de justice d'une exposition de panneaux illustrés. Un ancien bâtonnier a accepté de dessiner leurs visages afin de donner une unité de représentation à toutes ces femmes. L'objectif est l'irrigation du maillage territorial judiciaire.

Enfin, ultime palier, j'ai pensé réunir dans un ouvrage mes «découvertes» de femmes remarquables. Je crois important d'initier un mémorial au nom de mon institution, comme j'ai pu considérer indispensable de prendre la parole sur les violences faites aux femmes, qui ne sont pas le thème de ce livre mais qui s'inscrivent dans un continuum.

Pour échanger, il faut un vocabulaire, des connaissances, des idées. Il n'y a pas de dialectique immobile, converser implique le passage d'un terme à l'autre, une progression. J'ai donc choisi de présenter quelques concepts féministes, en les frottant aux réalités d'un milieu particulier et méconnu, le mien, celui de la Justice. Des concepts développés ailleurs, qui trouvent leur pertinence dans le champ du ministère de la Justice. J'ai voulu dresser un état des lieux de la réflexion féministe, adaptée à la magistrature, à l'issue de deux décennies du XXI^e siècle. À la manière d'un traité, fiche après fiche, la pensée s'affine, s'affûte et s'affirme.

*Le grand mérite de la chronique
mémorielle ne dispense pas
de la quête d'une dynamique
vers demain.*

Dans notre société de délibération, il faut vouloir construire un savoir distinct à la fois des opinions et des intuitions. C'est ce que font les universitaires, les chercheuses et les chercheurs, les autrices et les auteurs, mais aussi les magistrates et les magistrats, qui étudient les réalités, inventent des concepts pour les

penser. Ce biotope de l'égalité entre les femmes et les hommes est incroyablement créatif et imaginatif. J'en rends compte dans des synthèses simples et pratiques.

*La mise en miroir portraits/concepts
donne du sens à chaque binôme,
se prolongeant mutuellement.*

Ce livre est donc un mélange, un *melting-pot* de mon intérêt pour l'histoire et de mon besoin de concevoir les femmes dans la magistrature. J'espère qu'il sera utile et fera gagner du temps.

Après trente années de magistrature, l'histoire et les idées me semblent plus que jamais indispensables pour raisonner notre exercice professionnel de juge. Plutôt qu'une déontologie paralysante et inquiétante, il nous faut inventer un positionnement éthique et dynamique, en lien avec la conversation mondiale et les citoyen·ne·s français·e·s.

*À cette fin, affirmer que
l'indépendance n'est pas
l'isolement et que l'impartialité
n'est pas l'indifférence.*

Si les principes sont une boussole, c'est à nous, juges, de dessiner la carte pour délimiter les frontières d'un territoire toujours mouvant : celui de la demande sociale vis-à-vis d'une institution qui a le nom d'une vertu.

Irréalizable ambition qui doit cependant rester notre horizon.